

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 17 FEVRIER 2014
DELIBERATION N°2014-6

OBJET : Concours et recrutements réservés Sauvadet pour l'année 2014.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

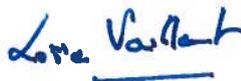
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité les propositions de concours et de recrutements réservés « Sauvadet » pour l'année 2014.

Fait à Tours, le 18 février 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT